

Portiragnes, le 04 octobre 2015

Monsieur, Madame,

Objet : CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL »

Par la présente, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale de notre association qui se tiendra le **lundi 02 novembre 2015 à 08H30 à la Salle Polyvalente de PORTIRAGNES (Village), Boulevard Frédéric Mistral.**

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil
2. Mot de la Mairie
3. Désignation d'un secrétaire de séance
4. Contrôle des présences
5. Désignation de 10 scrutateurs.
6. Approbation du PV de l'A.G.O. du 27/10/2014
7. Approbation du PV de l'A.G.E. du 04/06/2015
8. Rapport des activités
9. Convention TGA -ASL
10. Présentation des comptes et du bilan exercice 2014-2015 par Monsieur Candel
11. Rapport du Commissaire aux comptes par Monsieur Latil
12. Ratification de Monsieur Van Der Eecken Serge dans la fonction d'administrateur
13. Budget prévisionnel 2015-2016
14. Approbation des comptes et de la gestion 2014-2015
15. Quitus au Conseil Syndical
16. Quitus au Commissaire aux comptes
17. Confirmation de cession de 3 portions de voiries
18. Confirmation de l'organisation de parkings
19. Confirmation d'organisation d'événements du « vivre ensemble »
20. Installation de la fibre optique dans nos domaines
21. Votes
22. Attribution par tirage au sort des emplacements de parkings sollicités
23. Questions et réponses
24. Résultat des votes

Comptant sur votre présence, et au nom des membres du Conseil Syndical, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués et dévoués,

Jean-François Duchenne

Président



P.S. Selon nos statuts (article 9), seuls les propriétaires et usufruitiers sont autorisés à participer à l'A.G. Veuillez nous communiquer vos observations s'il y a erreur d'adressage postal ou électronique.

Les personnes qui ne seront pas présentes ou qui n'auront pas transmis leurs bulletins de vote recevront par courrier postal recommandé le compte rendu et les décisions prises lors de l'A.G. C'est une obligation légale. Cet envoi leur sera imputé 20,00 € car la collectivité n'a pas à payer pour leur absence de représentation.